



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt, le cinq mars**, à **20h00**, le conseil communautaire de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Gringore de LE HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Paul CHANDELIER**.

Étaient présents : Mme ONRAED Isabelle, M. SIMON Daniel, Mme NICOLAS Méline, M. PISLARD Guy, M. LEBLANC Bernard, Mme HAMON-ENOUF Odile, M. BRETEAU Jean-Claude, M. CHESNEAU Franck, M. FRANÇOIS Bruno, Mme LEBOULANGER Christine, M. LAUNAY Gérard, Mme TASTEYRE Delphine, M. PERRIN Renny, M. VANDERMERSCH Paul, M. BAR Michel, Mme GIRON Mathilde, M. LEBAS Didier, M. HAVAS Roger, Mme LECOUSIN Annick, Mme DANLOS Marie-Christine, M. PITEL Gilles, M. LANGEAIS Serge, Mme LOISON Bernadette, M. DE COL Gilles, M. HOUDAN Jean-Paul, M. LEHUGEUR Jacky, M. BESNARD François, Mme BERNARD Chantal, M. CHANDELIER Paul, M. COLLIN Jacques, Mme HEBERT France, M. LAGALLE Philippe, M. LAUNAY Didier, Mme MARIQUIVOI-CAILLY Évelyne, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. TENCÉ Roger, Mme BRIERE Estelle, M. VALENTIN Gérard, M. DESCHAMPS Serge, M. LEBRISOLLIER Marcel, M. MOREL Daniel, M. CHATAIGNER Vincent, Mme COURVAL Claudine, M. LADAN Serge, M. CROTEAU Régis, M. FURON Jean-Marc, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MOREL Sylvain, Mme GOUBERT Nicole.

Ainsi que les suppléants : M. MODESTE Roland.

Étaient absents excusés : M. LEFEBVRE Gilles, M. BUNEL Gilles, M. LEDENT Yves, M. QUIRIÉ Louis, M. VERMEULEN Jean-Pierre, Mme LELAIDIER Claudine, Mme RAULINE Alexandra, M. VANRYCKEGHEM Jean.

Étaient absents non excusés : Mme SERRURIER Laurence, M. LECERF Théophile, M. ERNATUS Jean, M. PARIS Jean-Luc, M. LECLERC Jean-Claude, M. ANNE Guy, M. DE COURSEULLES Christian.

Pouvoirs : M. LEFEBVRE Gilles en faveur de M. BESNARD François, M. LEDENT Yves en faveur de Mme FIEFFÉ Patricia, M. QUIRIÉ Louis en faveur de M. PERRIN Renny, M. VERMEULEN Jean-Pierre en faveur de M. LEBRISOLLIER Marcel, Mme LELAIDIER Claudine en faveur de M. LADAN Serge, Mme RAULINE Alexandra en faveur de M. CROTEAU Régis, M. VANRYCKEGHEM Jean en faveur de M. CHANDELIER Paul.

Secrétaires : Mme Delphine TASTEYRE, Mme Patricia FIEFFÉ.

Monsieur CHANDELIER ouvre la séance. Il informe les élus que c'est le dernier conseil communautaire avant les élections municipales. Il remercie les Vice-présidents qui ne se représentent pas pour tout le travail accompli.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-029 : Approbation du compte rendu de la réunion de conseil communautaire du 13 février 2020

Le compte rendu de la réunion de Conseil Communautaire du 13 février 2020 a été transmis aux délégués.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 13 FÉVRIER 2020.

59 VOTANTS
59 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur CHANDELIER propose de commencer par les délibérations liées aux Finances.

Monsieur TENCÉ les présente. Il tient à remercier la responsable du service comptabilité, la responsable du pôle financier et la directrice pour avoir élaboré dans un temps extrêmement court ce budget primitif tel qui ressort de nos échanges lors du Débat d'Orientations Budgétaires et tel qu'il a été validé par la commission des Finances.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-032 : Finances : Adhésions, subventions, participations, contributions et cotisations 2020 Chapitre 011

Suite à la commission Finances du 26 février dernier, il est proposé d'adhérer et de prévoir pour 2020 :

Cotisations et adhésions

6281	IngéEAU CALVADOS cotisation	3 800,00 €
6281	CCI Caen bourse des locaux	1 440,00 €
6281	Adhésion Gîte de France centre d'hébergement du Traspy	500,00 €
6281	Label accueil vélo gîte du Traspy	66,00 €
6281	Normandie Attractivité	3 000,00 €
6281	Adhésion Confédération musicale de France école de musique	300,00 €
6281	Adhésion label FFC VTT	180,00 €
6281	Concours divers (cotisations CAUE)	500,00 €
6281	Union Amicale des Maires Calvados	1 546,00 €
6281	Cotisation ADCF	2 600,00 €
6281	Transition Energétique cotisation 2019 Biomasse	114,00 €
6281	Adhésion CEMEA centre de loisirs	25,00 €
6281	Cotisation FREDON	3 300,00 €
6281	Initiative Calvados (0,30 euros / habitant)	7 116,00 €
6281	Aucame (1.25 €/ habitant 2/3 population DGF 2019 et 1/3 potentiel fiscal)	26 137,00 €
6281	Subv Mission locale (24 064 habitants chiffres INSEE 2017)	32 650,00 €
6281	Subv Mission locale service logements jeunes CLLAJ	6 700,00 €
6281	Normandie sites piscine 2019	200,00 €
Total =		90 174,00 €

Monsieur TENCÉ précise que l'ADCF présente une meilleure offre de services en matière de défense juridique.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- ACTE CES MONTANTS
- AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER LES PIÈCES RELATIVES À CES VERSEMENTS.

59 VOTANTS
59 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-033 : Finances : Adhésions, subventions, participations, contributions et cotisations 2020 Chapitre 65

Suite à la commission Finances du 26 février dernier, il est proposé d'adhérer et de prévoir pour 2020 :

Subventions

65541	Participation SIS de la Suisse Normande	135 000,00 €
65541	Participation SDEC (éclairage public)	10 000,00 €
65541	Participation Caen Métropole	50 100,00 €
65548	Syndicat du Collège Bretteville sur Laize	220 000,00 €
65548	Participation SMICTOM de la Bruyère (vote définitif le 10/03/20)	1 120 000,00 €
65548	Participation SIVU des Côteaux de l'Orne	165 000,00 €
65548 *	Frais de scolarité écoles extérieures (dérogations + CLIS)	13 000,00 €
6558	Ecole Notre Dame (Le Hom) (élémentaires 450 euros * 189 enfants)	85 050,00 €
6558	Ecole Notre Dame (Le Hom) (maternelles 1 226 € *112 enfants à compter de Sept 2019 + 2020)	183 083,00 €
6558	Ecole Notre Dame (Urville) (élémentaires 450 euros * 53 enfants)	23 850,00 €
6558	Ecole Notre Dame (Urville) (maternelles 1 226 € *26 enfants à compter de Sept 2019 + 2020)	42 502,00 €
657364	Subvention vers budget annexe ZAC	50 371,02 €
657364	Subvention vers budget annexe PHOTOVOLTAIQUE	22 830,00 €
6574	Honoraires Ligue de l'Enseignement centres de Loisirs	212 640,00 €
6574	Honoraires UFCV centres de Loisirs	97 913,00 €
6574	Honoraires Lionel Terray centres de Loisirs	9 354,00 €
6574	Coopératives scolaires	14 000,00 €
6574	Subvention 2019 Accort Paille Normandie	5 000,00 €
6574	Subvention 2020 Accort Paille Normandie	5 000,00 €
6574	Subvention : SEKOLY (1,10€/élève ; 1 164 élèves secteur Cingal)	1 280,40 €
6574	Subvention : FREDDIE LA VIE AU NIGER (1,10€/élève ; 150 élèves St-Rémy)	165,00 €
6574	Subvention fonctionnement pour SNT (dont 31 000 euros rattrapage salaires 2019)	271 000,00 €
6574	Subvention fonctionnement pour SNT 100% nature	5 000,00 €
6574	Animation Abbaye Barbery à Bretteville-sur-Laize	13 000,00 €
6574	Comité départemental de randonnée pédestre (topo guides)	1 365,00 €

Total = 2 756 503,42 €

* Les frais de fonctionnement de scolarité en maternelle sont évalués à 1 226 euros par élève : ce montant servira pour le calcul des frais de scolarité des élèves domiciliés à l'extérieur de notre CDC.

Les frais de fonctionnement de scolarité en élémentaire sont évalués à 450 euros par élève : ce montant servira pour le calcul des frais de scolarité des élèves domiciliés à l'extérieur de notre CDC.

Monsieur TENCÉ donne des détails quant aux participations aux syndicats scolaires et aux écoles privées. La loi a changé : obligation est faite d'accueillir les enfants à partir de l'âge de trois ans. Il ajoute que ce coût va être remboursé par l'académie pendant les trois premières années. Ensuite, il évoque les honoraires à verser pour l'organisation des centres de loisirs. Puis il précise que la subvention à SNT est conforme à la convention triennale d'objectifs. Enfin, il explique que le montant définitif du SMICTOM de la Bruyère va être voté le 10 mars prochain. Pour rappel, le chiffre de l'an passé était de 1 114 650 €. Le SMICTOM pourrait augmenter la somme par habitant.

Monsieur FURON demande des précisions sur l'Animation Abbaye Barbery à Bretteville-sur-Laize.

Monsieur TENCÉ répond que depuis cinq ou six ans la CDC passait commande auprès de Suisse Normande Tourisme pour les Médiévales de Château Ganne. Pour alterner avec d'autres activités et notamment sur le secteur ex-Cingal, SNT

nous propose d'alterner les Médiévales de Château Ganne (en juillet) et « Esprit jardin » le dernier week-end de juin à l'Abbaye de Barbéry située à Bretteville-sur-Laize. La Région et le Département ne subventionnent plus ce type de manifestations organisées sur plusieurs jours.

Monsieur CHANDELIER évoque le week-end 100% Sports Nature à Clécy en avril.

Il est proposé d'acter ces montants et d'autoriser le Président à signer les pièces relatives à ces versements.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **ACTE CES MONTANTS**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER LES PIÈCES RELATIVES À CES VERSEMENTS.**

59 VOTANTS

59 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-034 : Finances : Vote des taux d'imposition

Suite à la commission Finances du 26 février dernier, il est proposé de voter les taux suivants :

- **TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) :**

Pour la zone 1 (SMICTOM DE LA BRUYERE), il est proposé le taux de : 15.86

Pour la zone 2 (en régie), il est proposé le taux de 14.74

- **Taux d'imposition des taxes locales :**

Dans l'attente des bases actualisées, la commission Finances propose de maintenir les mêmes taux qu'en 2019, à savoir :

- **Taxe d'Habitation** : 12.15

- **Foncier Bâti** : 8.94

- **Foncier Non Bâti** : 8.73

- **CFE (Cotisation Foncière Entreprise)** : 20.38

- **Produit attendu GEMAPI conformément à la délibération du 27/09/2018** : 55 406 € (pour 2019, et pour 2020)

Le produit inscrit au budget primitif sera donc amené à évoluer.

Monsieur TENCÉ fait le point sur la fiscalité : le projet de BP proposé ce soir ne nécessite pas d'augmenter cette année les taux d'imposition. Il pense que la suppression de la taxe d'habitation ne va pas simplifier l'exercice budgétaire pour les prochaines années. Alors que les dotations stagnent, voire diminuent, l'Etat nous enlève la possibilité de moduler le taux de la taxe d'habitation : restent donc les taxes sur le foncier bâti, le foncier non bâti et le foncier d'entreprises. Cela nécessitera, comme indiqué l'année dernière par M. Gony, d'harmoniser le financement des compétences (impôts, usagers, communes) sans exclure une réflexion sur l'étendue des compétences transférées et son adéquation avec les moyens mis à disposition de la communauté de communes pour les exercer. Il convient de donner à notre CDC les moyens de ses compétences, et qu'elle puisse demain consolider sa CAF pour retrouver son rôle de moteur de l'aménagement et du développement de notre territoire.

Monsieur CHANDELIER revient sur les dépôts sauvages de plus en plus nombreux. Il évoque les achats sur internet et la recrudescence des incivilités. Les nouveaux élus devront les sanctionner.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE TOUS LES TAUX SUSMENTIONNÉS.

59 VOTANTS
59 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-035 : Finances : Subventions écoles privées et frais de scolarité des élèves domiciliés à l'extérieur de notre CDC

Les frais de fonctionnement de scolarité en maternelle sont évalués à 1 226 euros par élève : ce montant (qui est arrondi à l'euro supérieur) servira pour le calcul des frais de scolarité des élèves domiciliés à l'extérieur de notre CDC, ainsi que pour les élèves maternelles des écoles privées de notre territoire.

Les frais de fonctionnement de scolarité en élémentaire sont évalués à 450 euros par élève : ce montant (qui est arrondi à l'euro supérieur) servira pour le calcul des frais de scolarité des élèves domiciliés à l'extérieur de notre CDC, ainsi que pour les élèves élémentaires des écoles privées de notre territoire.

A ce titre, il est proposé de verser une participation (chapitre 65) :

Ecole Notre Dame (Le Hom) (élémentaires 450 euros * 189 enfants)	85 050,00 €
Ecole Notre Dame (Le Hom) (maternelles 1 226 € * 112 enfants à compter de Sept 2019 + 2020)	183 083,00 €
Ecole Notre Dame (Urville) (élémentaires 450 euros * 53 enfants)	23 850,00 €
Ecole Notre Dame (Urville) (maternelles 1 226 € * 26 enfants à compter de Sept 2019 + 2020)	42 502,00 €

Il est également proposé d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **VALIDE LE CALCUL DES FRAIS DE SCOLARITÉ**
- **VALIDE LES PARTICIPATIONS SUSMENTIONNÉES (CHAPITRE 65)**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES.**

59 VOTANTS
59 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-036 : Finances : Budget Primitif 2020 SPANC - ANNEXE N°1

Monsieur TENCÉ donne lecture du BP SPANC 2020.

Investissement	158 768.37 €
Fonctionnement	88 058.95 €

Ce budget est soumis au vote des délégués.

LE BUDGET PRIMITIF SPANC 2020 EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

59 VOTANTS
59 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-037 : Finances : Budget Primitif 2020 Photovoltaïque - ANNEXE N°2

Monsieur TENCÉ donne lecture du BP PHOTOVOLTAÏQUE 2020.

Investissement	249 208.34 €
Fonctionnement	79 830.00 €

Il est décidé d'inscrire au compte de réserve 1068 la somme de 30 130.12 €.

Conformément à la délibération relative au Chapitre 65, il est rappelé qu'un virement du budget Principal vers le budget Photovoltaïque sera effectué pour un montant de 22 830 €.

Ce budget est soumis au vote des délégués.

LE BUDGET PRIMITIF PHOTOVOLTAÏQUE 2020 EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

59 VOTANTS
59 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-038 : Finances : Budget Primitif 2020 ZA - ANNEXE N°3

Monsieur TENCÉ donne lecture du BP ZA 2020.

Suite à l'intervention de **Monsieur VALENTIN, Stéphanie BOURGOIN** confirme que le montant des dépenses imprévues va être revu : 7.5% vont être inscrits et le complément basculera en chapitre 23 (dépenses d'investissement).

Investissement	593 674.74 €
Fonctionnement	50 371.02 €

Conformément à la délibération relative au Chapitre 65, il est rappelé qu'un virement du budget Principal vers le budget ZA sera effectué pour un montant de 50 371.02 €.

Ce budget est soumis au vote des délégués.

LE BUDGET PRIMITIF ZA 2020 EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

59 VOTANTS
59 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-039 : Finances : Budget Primitif 2020 Principal - ANNEXE N°4

Monsieur TENCÉ donne lecture du BP PRINCIPAL 2020. Il indique que c'est son dernier budget : il souhaite aux prochains élus de faire encore mieux à l'avenir et renouvelle ses remerciements envers les agents administratifs présents.

Monsieur CHANDELIER se joint à lui pour remercier le personnel. Il souligne leur travail et celui de la commission Finances.

Investissement	5 527 058.64 €
Fonctionnement	14 736 887.69 €

Il est décidé d'inscrire au compte de réserve 1068 la somme de 1 590 913.66 €.

Ce budget est soumis au vote des délégués.

LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020 EST VOTÉ À 58 VOIX POUR, ET 1 VOIX CONTRE.

59 VOTANTS

58 POUR

1 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-040 : Finances : Convention financière annuelle Suisse Normande Tourisme - ANNEXE N°5

Comme chaque année, suite au vote du Budget Primitif, et conformément à la convention triennale d'objectifs, il y a lieu de signer une convention financière avec Suisse Normande Tourisme.

Les modalités de cette convention ont été présentées à la commission des finances qui s'est réunie le 26 février dernier.

La commission propose d'autoriser le Président à signer cette convention dans laquelle figurent les montants prévus au budget précédemment.

Monsieur TENCÉ donne lecture de la convention annexée.

Monsieur CHANDELIER remercie le personnel de SNT et sa présidente Mme JACQ. Il revient sur la taxe de séjour qui devrait progresser d'année en année.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LA CONVENTION SUSMENTIONNÉE.

59 VOTANTS

59 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-041 : Finances : Titres en non-valeur

Contentieux non-paiement des débiteurs :

Les services de la perception nous ont transmis une liste de titres non recouverts :

- Cantine Clécy : 991.85 €
- Cantine Le Hom : 320.52 €

Soit un total de 1 312.37 €

Il est proposé de passer tous ces titres en non-valeur.

Monsieur CHANDELIER évoque les CCAS et les aides du Département. Ensuite, il remercie Madame RIVIERE pour sa présence.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE DE PASSER TOUS CES TITRES EN NON-VALEUR.

59 VOTANTS
59 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur BESNARD présente les délibérations relatives au développement économique.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-030 : Développement économique : Signature protocole d'accord pour la vente de la parcelle zone des Prairies à Esson

Suite à la délibération du 19/12/2019 autorisant, à l'unanimité, la vente d'une parcelle pour l'accueil de dentistes sur la ZA des Prairies, à Esson, les domaines ont été consultés sur la valeur vénale du terrain proposé au cabinet dentaire. L'estimation est de 18 €/m² (terrain viabilisé), hors frais et hors droits, et libre de toute occupation.

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer un protocole d'accord pour la vente d'un terrain de 2 000 m² dans la ZA des Prairies, à Esson, dans l'attente du bornage, de l'arrêt du prix définitif, et du calcul de la TVA sur marge.

Monsieur CHANDELIER revient sur l'avis des domaines. Il évoque l'attractivité du territoire.

Monsieur BESNARD répond que la consultation des domaines nous est rendue obligatoire par réglementation. Il précise que l'objectif principal était l'installation de ces dentistes sur cette zone.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD SUSMENTIONNÉ.

59 VOTANTS
59 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : INFO Développement économique : Choix Bureau d'étude projet d'aménagement et permis d'aménager zone des Prairies à Esson

Le 19 décembre 2019, le conseil communautaire a autorisé le Président à engager sur la ZA des Prairies (anciennement dénommée ZA de la Panse) un programme d'aménagement.

Une consultation de gré à gré a été engagée auprès de huit cabinets spécialisés. La remise des offres était fixée au 17 février 2020. Cinq offres ont été reçues.

Au regard de ces offres, il s'avère que le seuil des 40 000 € a été dépassé par certaines propositions.

Recommandations de la commission consultative :

Afin d'être conforme au code des marchés publics, il y a lieu de lancer une procédure MAPA (publicité et dématérialisation obligatoires).

Monsieur BESNARD fait le point sur la zone du Cingal située à Bretteville-sur-Laize. Plusieurs rendez-vous d'entreprises ont été honorés : commercialisation d'1.5 hectare avec bon espoir de concrétisation.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-031 : Développement économique : Acquisition logiciel base de données entreprises du territoire et contrat de maintenance

Pour permettre de manière efficiente un suivi et une gestion de la relation avec les entreprises, le contact et l'information des acteurs économiques du territoire et dynamiser les relations, il est proposé l'acquisition d'un logiciel dédié.

Une consultation a été engagée auprès de trois cabinets spécialisés. Deux offres ont été reçues.

Après analyse, la société la mieux disante est la société A6CMO.

Il est proposé de retenir A6CMO pour un montant de 4 000 € HT comprenant pour un montant de 1 800 € HT une maintenance annuelle, une veille juridique et la mise à jour de la base de données pour une durée d'un an.

Il est également proposé d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Monsieur BESNARD rappelle qu'une nouvelle animatrice de développement économique a intégré la CDC il y a quelques semaines. Cet outil va lui permettre de sauvegarder tous les contacts et toutes les informations qu'elle peut collecter. La commission a émis un avis favorable quant à cet équipement. Il ajoute que c'est le même logiciel que celui de la CDC du Pays de Falaise, ce qui est logique puisque l'animatrice travaille à mi-temps sur chaque CDC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

59 VOTANTS

59 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Monsieur COLLIN présente les délibérations relatives à l'Administration générale.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-042 : RH : Modifications de postes au 1er avril 2020

Service Ecole de Musique :

Suite à l'entretien professionnel 2019 d'un agent, et au vu des heures complémentaires effectuées chaque mois, il est proposé d'augmenter la durée hebdomadaire de son contrat. Cette dernière pourrait passer de 5.50/20.00^{ème} à 10.00/20^{ème}. Le Comité Technique a émis un avis favorable en date du 14/02/2020.

➤ Suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique en C.D.I. à raison de 5.50/20.00^{ème} au 31/03/2020 (AS).

➤ Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique en C.D.I. à raison de 10.00/20.00^{ème} à compter du 01/04/2020 (AS).

Service P.L.U.I. :

➤ Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à raison de 35.00/35.00^{ème} au 31/03/2020, fin de contrat à durée déterminée (HA).

➤ Création d'un poste d'Adjoint Administratif, contractuel, à raison de 35.00/35.00^{ème} du 01/04/2020 au 30/06/2020 (HA).

Service Scolaire :

➤ Suppression d'un poste d'Adjoint Technique à raison de 8.22/35.00^{ème} au 31/03/2020, fin de contrat à durée déterminée et départ à la retraite au 01/04/2020 (FR). Cela avait été prévu et géré lors de l'élaboration des plannings 2019/2020 donc le remplacement est déjà inclus sur le temps de travail annualisé des autres agents.

➤ Suppression d'un poste d'Adjoint Technique à raison de 2.80/35.00^{ème} au 15/02/2020, fin de contrat à durée déterminée (FV). C'était un renfort sur le temps périscolaire, pour la surveillance de sieste, à l'école de Saint-Germain-le-Vasson, qui s'arrête pour les moyennes sections après les vacances de février.

Avancement de grade pour 3 agents au titre de l'année 2020 (ancienneté)

➤ Suppression d'un poste d'Adjoint Technique à raison de 17.35/35.00^{ème} au 31/03/2020 (DGV).

➤ Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à raison de 17.35/35.00^{ème} à compter du 01/04/2020 (DGV).

➤ Suppression d'un poste d'Adjoint Technique à raison de 11.35/35.00^{ème} au 31/03/2020 (GJ).

➤ Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à raison de 11.35/35.00^{ème} à compter du 01/04/2020 (GJ).

➤ Suppression d'un poste d'Adjoint Technique à raison de 24.90/35.00^{ème} au 31/03/2020 (MJ).

➤ Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à raison de 24.90/35.00^{ème} à compter du 01/04/2020 (MJ).

Service Environnement / Eau et Gestion des Espaces Naturels :

Afin de réaliser une étude de valorisation paysagère et touristique du fleuve Orne pour les bourgs de Clécy et de Le Hom, il est proposé de faire appel à un stagiaire sur ce service durant 5 mois et 11 jours.

➤ Création d'un poste de stagiaire à raison de 35.00/35.00^{ème} du 01/04/2020 au 11/09/2020 (LM).

Monsieur COLLIN précise que cette personne va être rémunérée à hauteur de 3€ brut de l'heure soit 2 800 €, qui sont d'ailleurs prévus au budget.

Tableau des effectifs AU 01 04 2020			
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP	TP
FILIERE ADMINISTRATIVE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ADJOINT ADMINISTRATIF	10	9,51	8,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	6	5,66	5,00
REDACTEUR	7	7,00	7,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	1,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL / DGS	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	25	24,17	22,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ADJOINT ADMINISTRATIF	2	1,69	1,00
REDACTEUR	2	2,00	2,00
ATTACHE / DGA	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	5	4,69	4,00
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	30	28,86	26,00
FILIERE TECHNIQUE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ADJOINT TECHNIQUE	41	28,16	10,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	18	14,00	7,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1,00	1,00
AGENT DE MAITRISE	1	1,00	1,00
TECHNICIEN	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	62	45,16	20,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ADJOINT TECHNIQUE	35	15,00	3,00
TECHNICIEN	0	0,00	0,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	35	15,00	3,00
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	97	60,16	23,00
FILIERE MEDICO SOCIALE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	15	12,70	5,00
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4	3,80	2,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	19	16,50	7,00
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	19	16,50	7,00
FILIERE ANIMATION			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ADJOINT D'ANIMATION	3	1,64	1,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	3	1,64	1,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ADJOINT D'ANIMATION	0	0,00	0,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	0	0,00	0,00
TOTAL FILIERE ANIMATION	3	1,64	1,00
FILIERE SPORTIVE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
OTAPS QUALIFIE - BEESAN	1	1,00	1,00
EDUCATEUR DES APS	5	4,43	4,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	6	5,43	5,00
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43	5,00

FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20^{ème}			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
GRADES			
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL 1E CLASSE	1	0,10	0,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	1	0,10	0,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT - CDI	3	1,75	1,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT	6	3,23	0,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	9	4,98	1,00
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	10	5,08	1,00
HORS GRADES			
AGENTS NON TITULAIRES			
CAE	1	1,00	1,00
STAGIAIRE	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	2	2,00	2,00
TOTAL HORS GRADES	2	2,00	2,00
TOTAL EFFECTIFS	167	119,66	65,00
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	116	93,00	55,00
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	51	26,66	10,00
TOTAL EFFECTIFS	167	119,66	65,00

Il est proposé de valider l'ensemble de ces propositions et le tableau des effectifs correspondant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS AINSI QUE LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

59 VOTANTS

59 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-043 : RH : Modifications de postes au 1er mai 2020

Service Technique :

Fin d'un contrat aidé à raison de 35.00/35^{ème} au 30/04/2020 (GK).

➤ Création d'un poste d'Adjoint Technique Contractuel à raison de 35.00/35.00^{ème} du 01/05/2020 au 30/04/2021 (GK).

Tableau des effectifs AU 01 05 2020			
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP	TP
FILIERE ADMINISTRATIVE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ADJOINT ADMINISTRATIF	10	9,51	8,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	6	5,66	5,00
REDACTEUR	7	7,00	7,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	1,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL / DGS	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	25	24,17	22,00

AGENTS NON TITULAIRES			
ADJOINT ADMINISTRATIF	2	1,69	1,00
REDACTEUR	2	2,00	2,00
ATTACHE / DGA	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	5	4,69	4,00
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	30	28,86	26,00
FILIERE TECHNIQUE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ADJOINT TECHNIQUE	41	28,16	10,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	18	14,00	7,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1,00	1,00
AGENT DE MAITRISE	1	1,00	1,00
TECHNICIEN	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	62	45,16	20,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ADJOINT TECHNIQUE	36	16,00	4,00
TECHNICIEN	0	0,00	0,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	36	16,00	4,00
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	98	61,16	24,00
FILIERE MEDICO SOCIALE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	15	12,70	5,00
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4	3,80	2,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	19	16,50	7,00
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	19	16,50	7,00
FILIERE ANIMATION			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
ADJOINT D'ANIMATION	3	1,64	1,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	3	1,64	1,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ADJOINT D'ANIMATION	0	0,00	0,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	0	0,00	0,00
TOTAL FILIERE ANIMATION	3	1,64	1,00
FILIERE SPORTIVE			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
OTAPS QUALIFIE - BEESAN	1	1,00	1,00
EDUCATEUR DES APS	5	4,43	4,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	6	5,43	5,00
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43	5,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème			
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
GRADES			
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT PRINCIPAL 1E CLASSE	1	0,10	0,00
SOUS TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES	1	0,10	0,00
AGENTS NON TITULAIRES			
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT - CDI	3	1,75	1,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT	6	3,23	0,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	9	4,98	1,00

TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	10	5,08	1,00
HORS GRADES			
AGENTS NON TITULAIRES			
CAE	0	0,00	0,00
STAGIAIRE	1	1,00	1,00
SOUS TOTAL NON TITULAIRES	1	1,00	1,00
TOTAL HORS GRADES	1	1,00	1,00
TOTAL EFFECTIFS	167	119,66	65,00
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	116	93,00	55,00
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	51	26,66	10,00
TOTAL EFFECTIFS	167	119,66	65,00

Il est proposé de valider l'ensemble de ces propositions et le tableau des effectifs correspondant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS AINSI QUE LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

59 VOTANTS
59 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-044 : Administration générale : Transfert dans le patrimoine communal de l'éclairage public et des réseaux des zones d'activités communautaires

Il est proposé de transférer l'éclairage public et les réseaux des zones d'activités des Hautes Varendes, du Cingal à Bretteville-sur-Laize, et de Beauvoir à Thury-Harcourt Le Hom, dans le patrimoine communal des communes concernées.

Il est également proposé d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ces transferts.

Il est précisé que les communes concernées devront prendre une délibération concordante.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

59 VOTANTS
59 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur LAUNAY présente les points liés à la gestion des affaires scolaires.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-045 : Scolaire : Avenant au procès-verbal de transfert de biens mobiliers et immobiliers du site scolaire à Clécy - ANNEXE N°6

L'ancienne école maternelle située à Clécy, 7 rue Arsène de Lavigne apparaît dans le procès-verbal de transfert de biens mobiliers et immobiliers signé le 30/10/2012, parcelles 59 et 60.

Une nouvelle école maternelle a été construite à proximité immédiate de l'école élémentaire : il y a donc lieu de retirer ce bien immobilier du procès-verbal de transfert.

Par ailleurs, des ajustements sont également nécessaires afin de compléter les espaces transférés à la communauté de communes par la commune de Clécy pour l'école élémentaire située 62 rue de la Poste, ainsi que certaines mises à jour telles que le retrait d'une clé de répartition des charges de chauffage, la commune ayant réalisé des travaux rendant certains biens communaux indépendants du réseau de l'école.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au procès-verbal de transfert d'origine, présenté en annexe, pour acter ces modifications.

Monsieur LAUNAY donne lecture de l'annexe. Il estime que cet avenant permet de tout clarifier. Il évoque l'installation des récupérateurs d'eau par les services de la commune de Clécy.

Suite à la réponse de **Monsieur BAR**, **Monsieur DESCHAMPS** regrette ce genre d'échanges en conseil.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER L'AVENANT N°1 AU PV DE TRANSFERT D'ORIGINE.

59 VOTANTS

59 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : INFO Scolaire : Choix Bureau d'étude projet groupe scolaire Paul Hérault Le Hom

Une consultation a été lancée auprès de huit Bureaux d'étude spécialisés dans la programmation de travaux.

La remise des offres était prévue le 28 février 2020 et a fait l'objet d'une analyse par la commission consultative du 05 mars 2020 qui propose de retenir le Bureau d'étude KAP CAEN pour un montant de 9 945 € HT.

Il est rappelé que, conformément à la délibération N° 2017.01.05.01 prise le 05 janvier 2017, le Président est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres dans le cadre d'une procédure adaptée et conformément aux seuils du Code des Marchés Publics en vigueur (fournitures et services - travaux) lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur LAUNAY estime que c'est une bonne nouvelle point de vue budgétaire puisque 24 000€ avaient été inscrits au budget.

Monsieur BAR présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-046 : ADT : Service instruction du Droit des sols - Calcul des participations financières des communes adhérentes au service

Rappel du financement du service « Droit des sols »

Ce service s'autofinance par une participation des communes avec une base de calcul sur la moyenne des pièces traitées les cinq dernières années. Les communes financent cette participation via une convention, moyennant une clef de répartition validée en Conseil Communautaire et faisant l'objet de délibérations concordantes des communes.

Il est rappelé que le coût de fonctionnement du service est calculé en fonction du nombre moyen des actes des cinq années précédentes. Pour 2019, il s'agit des années 2014-2018, et le coût de fonctionnement est de 53 714,55 €.

Répartition des actes par commune pour la facturation au titre de 2019

	Document urbanisme	Total des Actes*	Total des Actes pondérés*	Part communale en %	Montant versé par les communes
BARBERY	PLU	18	13	3,72	1 996,32 €
BO (LE)	POS	5	4	1,12	603,40 €
CAUVILLE	POS	8	5	1,50	804,53 €
CINTHEAUX	CC	4	3	0,74	399,26 €
CLECY	PLU	42	32	8,90	4 782,16 €
COMBRAY	POS	7	5	1,49	798,53 €
COSESSEVILLE	POS	9	7	1,84	987,65 €
CROISILLES	POS	17	12	3,43	1 843,22 €
CULEY LE PATRY	PLU	10	7	1,97	1 056,70 €
DONNAY	PLU	13	10	2,81	1 510,00 €
ESPINS	PLU	10	7	2,05	1 101,73 €
ESSON	POS	16	12	3,24	1 738,15 €
ESTREES-LA-CAMPAGNE	CC	8	7	1,82	978,65 €
FRESNEY-LE-VIEUX	CC	15	11	2,96	1 588,05 €
GOUVIX	RNU	12	10	2,66	1 428,95 €
GRIMBOSQ	POS	8	6	1,54	825,55 €
MOUTIERS EN CINGLAIS (LES)	PLU	14	12	3,36	1 807,20 €
MUTRECY	PLU	25	23	6,48	3 482,30 €
OUFFIERES	PLU	8	6	1,65	888,59 €
LA POMMERAYE	POS	4	3	0,93	498,33 €
SAINT GERMAIN LE VASSON	PLU	22	17	4,72	2 536,68 €
SAINT LAMBERT	PLU	6	4	1,17	627,42 €
SAINT LAURENT DE CONDEL	PLU	16	13	3,57	1 918,27 €
SAINT OMER	POS	10	7	1,97	1 056,70 €
SAINT REMY SUR ORNE	PLU	28	20	5,48	2 941,95 €
VEY (LE)	PLU	5	3	0,92	495,33 €
CESNY LES SOURCES		39	29	8,08	4 337,87 €
ACQUEVILLE	CC	6	4	1,23	660,44 €
ANGOVILLE	RNU	2	1	0,40	216,14 €
CESNY BOIS HALBOUT	PLU	16	12	3,24	1 738,15 €
PLACY	CC	7	6	1,58	849,56 €
TOURNEBU	PLU	7	6	1,63	873,58 €
MONTILLIERES SUR ORNE		18	13	3,60	1 933,28 €
GOUPILLIERES	PLU	7	5	1,34	720,48 €
TROIS MONTS	PLU	11	8	2,26	1 212,80 €
LE HOM		78	58	16,29	8 747,79 €
CAUMONT SUR ORNE	POS	2	1	0,37	198,13 €
CURCY SUR ORNE	PLU	10	8	2,10	1 128,75 €
HAMARS	PLU	14	11	3,00	1 612,07 €
SAINT MARTIN DE SALLEN	POS	22	16	4,46	2 395,59 €
THURY-HARCOURT	PLU	30	23	6,35	3 413,26 €
TOTAL		474	358	100,00	53 714,55 €

*Nombre moyen sur 5 années de 2014 à 2018

Fonctionnement du service urbanisme		Actes pondérés de la façon suivante :	
		Certificat d'urbanisme opérationnel (CU b)	pondération 0,4
Salaires chargés	50 656,80 €	Déclaration préalable (D.P.)	pondération 0,7
Frais environnés	3 057,75 €	Permis de construire (P.C.)	pondération 1
		Permis d'aménager (P.A.)	pondération 1,2
TOTAL GENERAL	53 714,55 €	Permis de démolir (PD)	pondération 0,8

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à faire établir les titres selon la répartition ci-dessus pour le service instructeur du Droit des Sols.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À FAIRE ÉTABLIR LES TITRES SELON LA RÉPARTITION CI-DESSUS.

59 VOTANTS

59 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Monsieur BRETEAU prend la parole. Il rappelle que ce programme a été transmis à chaque mairie et a été présenté en conseil et en conférence des maires. C'est une démarche qui intègre la loi de transition énergétique qui nous incite à accélérer le pas. Il évoque le jury réuni le 7 février.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-047 : Transition énergétique : Validation du programme d'actions 100% EnR

Le contexte :

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 18 Août 2015 impose deux objectifs :

- Sobriété de -50 % des dépenses énergétiques d'ici à 2050
- Production d'EnR à 40 % de la production d'électricité en 2030

La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande a l'obligation de réaliser un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial confié à Caen Métropole pour des raisons de mutualisation). Labellisée 100% EnR, la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande a élaboré un programme d'actions qui a pour ambition de réduire les consommations énergétiques de 50 % et de passer à 100 % d'énergies renouvelables d'ici à 2040.

Le Programme d'actions :

La communauté de communes doit établir un programme opérationnel d'actions structurantes et d'investissements sur trois à cinq ans, portés par l'EPCI et ses partenaires, permettant d'engager dès à présent une transition énergétique.

Il décline toutes les actions opérationnelles permettant de répondre au scénario présenté en conseil communautaire le 26 septembre 2019.

Des objectifs ambitieux sont proposés sur sept axes, permettant la transversalité dans la mise en œuvre du programme :

- 1. Faire évoluer les comportements**
- 2. Massifier la rénovation énergétique du bâti privé et public**
- 3. Favoriser la mobilité durable**
- 4. Privilégier une agriculture durable et une alimentation locale et responsable**
- 5. Préserver les ressources en eau, la qualité de l'air et optimiser la gestion des déchets**
- 6. Développer les énergies renouvelables et de récupération**
- 7. Mettre en place : gouvernance, planification et stratégie**

Un travail d'identification des actions prioritaires a été réalisé par la commission Transition Énergétique, actions sans lesquelles l'objectif ne pourrait être atteint.

Des expérimentations sur des actions de sobriété sont également proposées. En effet, ces dernières années, les collectivités ont surtout mis en œuvre des actions d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables. Il s'avère que les actions de sobriété sont souvent le parent pauvre de ces démarches.

Le programme d'actions comprend des actions mutualisables avec les deux communautés de communes partenaires (Vallées de l'Orne et de l'Odon, et Cœur de Nacre) qui partagent avec le Cingal-Suisse Normande le poste de chargée de mission Transition Énergétique.

Ce travail a été communiqué à l'ensemble des maires. Il a fait l'objet d'une explication lors de la conférence des maires du 29 janvier 2020 et les communes ont été invitées à l'enrichir.

Conformément à la convention signée avec l'ADEME et la Région, un jury composé d'un représentant de la Région, de l'ADEME, du Pôle Métropolitain de Caen, de la DDTM et de la DREAL s'est réuni le 7 février 2020 afin d'approuver le contenu du programme d'actions. Ce dernier a été validé par nos partenaires et la communauté de communes a été félicitée pour le travail accompli.

Il est proposé de valider le travail de la commission et le présent plan d'actions, qui pourra le cas échéant être enrichi et amendé par le futur conseil communautaire.

Monsieur Gérard LAUNAY partage les objectifs mais s'interroge sur la place de la commune : quel sera son poids dans une éventuelle décision relative à l'implantation de telle ou telle énergie renouvelable ?

Monsieur BRETEAU propose tout d'abord de fixer le cadre de la démarche. Ce sont des propositions. La Transition énergétique a besoin d'alliés sur tout le territoire, y compris les communes.

Monsieur LAUNAY fait un parallèle avec le PLUi. Il cite l'exemple de Cauvicourt.

Monsieur BRETEAU répond que le passage par les énergies renouvelables est essentiel pour atteindre les objectifs. Il évoque l'éolien et le photovoltaïque. Il informe les élus que ce programme d'actions est primordial car des développeurs éoliens travaillent déjà sur le terrain. Il faut prouver à la préfecture qu'on réfléchit à un projet de territoire.

Monsieur CHANDELIER pense qu'il ne faut pas prendre une décision aujourd'hui pour les élus de demain. Il évoque la loi 3D et le transfert de compétences. Il revient sur le travail préparatoire de la commission.

Monsieur LAGALLE propose que ce plan d'actions constitue un document de réflexion pour le prochain conseil communautaire.

Monsieur BRETEAU s'en étonne. Il revient sur la fusion et la poursuite des actions des uns et des autres en matière de transition énergétique. On dit qu'une réflexion a eu lieu et on présente le plan d'actions.

Monsieur CROTEAU propose de voter le texte présenté sur table.

Les élus confirment.

Monsieur LAGALLE et Monsieur CHANDELIER regrettent que la dernière phrase ne puisse être modifiée.

Monsieur BESNARD revient sur les énergies renouvelables et le retard de la France en matière d'éolien. L'Etat a missionné les préfets pour désigner des zones de développement éolien. Il souligne le travail de la commission.

Monsieur LAUNAY aimerait que ces énergies renouvelables soient réparties sur l'ensemble du territoire.

Monsieur CHANDELIER relit les sept axes. Il aurait voulu que le plan d'actions soit « arrêté » car il estime que les mots ont un sens. Il faudra être vigilant quant aux conséquences sur le budget.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 50 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS VALIDE LE TRAVAIL DE LA COMMISSION ET LE PRÉSENT PLAN D' ACTIONS.

59 VOTANTS

50 POUR

7 CONTRE

2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-048 : Transition énergétique : Lancement consultation Bureau d'étude AP Vélo

Par délibération du 17 janvier 2019, le Bureau, à l'unanimité, a autorisé le Président à déposer une candidature à l'Appel A Projet Vélo.

La décision de l'ADEME de retenir le Cingal-Suisse Normande comme lauréat de cet Appel A Projet a été notifiée le 11 juin 2019 par courriel. En tant que lauréat, la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande bénéficie d'un financement pour la réalisation d'un Schéma Directeur Cyclable.

Ce Schéma a pour objet de fixer les aménagements nécessaires au maillage du territoire par un réseau de liaisons douces. Il vise tout particulièrement la desserte des écoles, des équipements et des commerces. Il doit permettre et garantir, à l'échelle de l'intercommunalité, la cohérence des aménagements futurs.

Les projets qui découleront de ce schéma seront sous maîtrise d'ouvrage communale (pour les communes qui le souhaitent).

La réflexion sur ces aménagements, réalisés à l'initiative des communes, est l'opportunité de conduire un grand projet collectif.

Le groupe de travail Mobilité, réuni le 18 février dernier en présence de la commission Aménagement du territoire et de la commission Transition énergétique, a amendé et validé un projet de cahier des charges.

Ce dernier exige de la maîtrise d'œuvre une forte collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire ainsi qu'une coconstruction associant communes et intercommunalité.

L'étude comprendra :

- Un diagnostic du territoire composé d'une étude technique du réseau cyclable actuel, d'une identification des enjeux et des potentialités ;
- Une stratégie pré-opérationnelle de construction du Schéma Directeur Cyclable reposant sur plusieurs scénarios chiffrés ;
- Un programme pluriannuel partenarial d'investissement ;
- Une étude de faisabilité pour une offre de location de vélo ;
- Un volet communication et concertation.

Le coût de la mission est de 110 000€ (75 000€ pour le Schéma Directeur, 20 000€ pour l'étude de faisabilité, et 15 000€ pour l'animation, la coconstruction et la communication).

La prise en charge minimale de l'ADEME (environ 70%) est de 73 500 € à 84 000 €. Le reste à charge maximum sera de 36 500 € à répartir sur deux exercices.

La réalisation du Schéma Directeur Cyclable est un prérequis conditionnant l'obtention de tout financement de collectivités en matière d'aménagement cyclable. A ce jour, les subventions du Conseil Départemental pour l'aménagement des liaisons douces sont réservées aux communes couvertes par un Schéma Directeur Cyclable. Des subventions peuvent aussi être sollicitées auprès de la Région dans le cadre d'un contrat de territoire.

Il y a lieu de lancer une consultation afin de réaliser le Schéma Directeur Cyclable du Cingal-Suisse Normande et les études afférentes.

Il est proposé d'autoriser le Président à lancer cette consultation et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, sachant que les montants relatifs à la première phase sont prévus au budget.

Monsieur BRETEAU souligne l'importance du Schéma Directeur Cyclable. Il rappelle que ces montants sont inscrits au budget. Il estime que c'est une chance pour le tourisme et pour les déplacements quotidiens et domestiques. Il y a une cohérence avec le PLUi. La compétence est bien actuellement aux communes. Le travail est collectif.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À LANCER CETTE CONSULTATION**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

59 VOTANTS

59 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : INFO Transition énergétique : Projet de panneaux photovoltaïques sur les écoles élémentaires à Clécy et à Saint-Sylvain

Monsieur BRETEAU explique que par délibération du 30/08/2018, les membres du Bureau, à l'unanimité, ont autorisé le Président à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la pose de panneaux photovoltaïques sur les écoles élémentaire à Clécy et à Saint-Sylvain. Il évoque les subventions, et les travaux sur uniquement les périodes scolaires.

Une consultation a été lancée auprès de quatre Bureaux d'étude. La remise des offres était arrêtée au 28 février 2020.

La commission consultative réunie le 05 mars 2020 a analysé le seul pli reçu et propose de relancer pour cause d'infructuosité.

En l'absence de **Monsieur VANRYCKEGHEM, Monsieur CHANDELIER** donne lecture de cette délibération.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-049 : Développement touristique : Demande de subvention annuelle de fonctionnement auprès du Département pour l'entretien des chemins de randonnée

Dans le cadre de la convention du 28 décembre 2018 signée entre le Département et la CCCSN, celle-ci peut bénéficier d'une aide financière pour l'entretien de ses chemins de randonnée dits « de qualité ».

Sollicitée en 2018 et 2019, cette aide plafonnée à 28 160 € a permis de financer en grande partie les frais de régie occasionnés par cet entretien.

Il est proposé d'autoriser le Président à renouveler la demande d'aide auprès du Département pour l'entretien des chemins de qualité au titre de l'année 2020.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À RENOUVELER LA DEMANDE D'AIDE AUPRES DU DÉPARTEMENT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE QUALITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2020.

59 VOTANTS
59 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : INFO Services à la population : Fin du contrat UPM pour la reprise du papier 1.11

Monsieur LADAN informe les élus du mail reçu le 28 janvier dernier de la part d'UPM.

Le processus de mise en vente par le groupe UPM de la papeterie Chapelle Darblay suit son cours. Pour le moment, le nom d'un repreneur, potentiellement un « cartonier », n'est pas encore connu.

L'arrêt des opérations industrielles du site est prévu pour le 30 juin 2020.

Pour ces raisons, UPM ne renouvelle pas le contrat de reprise du papier produit par le territoire de notre communauté de communes.

Or, ce contrat est arrivé à échéance le 29 février 2020.

Une consultation auprès de prestataires a été lancée. A ce jour, aucune offre n'a été reçue. Une procédure d'urgence a été engagée auprès de CITEO, nous sommes en attente d'une réponse afin de trouver une solution avant le 30/06/2020.

Monsieur LADAN annonce que plusieurs CDC sont concernées, c'est pourquoi CITEO est intervenu auprès des préfets et des présidents de région.

QUESTIONS DIVERSES

 Date du conseil communautaire d'installation du nouvel organe délibérant

Monsieur CHANDELIER évoque les semaines 15 et 16, en sachant que la semaine 16 correspond aux vacances scolaires.

Monsieur TENCÉ souligne l'importance de la transmission du tableau des conseils municipaux, visé de la préfecture, aux services de la CDC.

Monsieur CHANDELIER clôt la séance.

Fin de séance à 22h35